



# Association Musulmane Mauricienne de l'Océan Indien

## MOSQUÉE ANWAAR E TAYYIBA

La Courneuve, le 24 mai 2024.

Chères sœurs et chers frères,

Nos statuts ont été mis à jour le 18 mars 2023, et ont reçu l'approbation de la préfecture de Seine-Saint-Denis, En conséquence, il est nécessaire d'organiser notre **Assemblée Générale Ordinaire (AGO) annuelle**, suivie de **l'élection d'un nouveau bureau administratif**, puisque le mandat actuel arrive à son terme.

Selon les dispositions de ces nouveaux statuts, **les élections se dérouleront désormais exclusivement au scrutin de liste à chaque renouvellement**, et ce, **tous les deux ans** (conformément à l'article 17). Nous allons donc ensemble mettre en place ce nouveau mode d'élection pour la première fois, **afin de constituer un conseil d'administration (par liste de membres)**.

Si vous êtes intéressé par une candidature à ces élections, veuillez télécharger sur notre site un dossier : [www.ammoi.fr](http://www.ammoi.fr)

La personne en tête de liste occupera le poste de président et devra justifier **d'au moins cinq ans d'expérience** par une profession de foi, au sein d'une association musulmane mauricienne en tant que membre actif. De plus, chaque candidat au conseil d'administration **ne pourra figurer que sur une seule liste** et devra avoir été membre de l'association **pendant au moins deux ans**.

Chaque tête de liste devra présenter son programme lors de l'assemblée.

Un commissaire électoral et trois suppléants seront sélectionnés lors de l'assemblée générale pour garantir le bon déroulement et la régularité de l'élection.

Nous comptons sur votre forte participation à ces élections, car nous avons encore beaucoup à réaliser collectivement pour concrétiser notre projet de construction de la nouvelle mosquée.

*Vous trouverez ci-dessous la convocation pour cette assemblée.*

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE & ÉLECTIONS 2024

**Le samedi 22 juin 2024 au siège de l'association :**

106/110, rue Rateau – 93120 La Courneuve

Programme : de 14h00 à 16h00 : assemblée générale,

De 16h30 à 18h30 : élections du nouveau conseil d'administration,

A partir de 19h45 : dépouillement des bulletins de vote.

*L'AMMOI ne prend vie et ne peut prétendre à une représentativité que par votre présence, votre implication et vos efforts.*

*Nous vous encourageons donc vivement à participer en grand nombre à cette assemblée générale !*

#### À l'ordre du jour :

- 1/ Présentation d'un avocat pour les déroulements de l'assemblée et de l'élection.
- 2/ Examen et approbation du bilan financier et des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023, et affectation du résultat.
- 3/ Présentation du bilan prévisionnel pour le prochain exercice.
- 4/ Suivi du projet de construction.
- 5/ Questions diverses.
- 6/ Modalité et tenue de l'élection.
- 7/ Dissolution du présent Bureau Exécutif.
- 8/ Désignation d'un commissaire électoral et de trois suppléants par l'assemblée.
- 9/ Présentation du programme des têtes de liste.



## Association Musulmane Mauricienne de l'Océan Indien MOSQUÉE ANWAAR E TAYYEBA

Juste après l'assemblée, le nouveau conseil d'administration sera élu le même jour.  
Seuls les membres dont les cotisations sont à jour, c'est-à-dire en retard d'un an au maximum,  
Auront le droit de parole et pourront participer à l'élection.

### 👉 **IMPORTANT** : APPEL DE CANDIDATURE POUR LE PROCHAIN BUREAU :

Il convient de noter que pour rejoindre le conseil d'administration, il est nécessaire de détenir les compétences, les aptitudes et les expériences requises par notre association, en fonction du poste envisagé. De plus, une disponibilité à tout moment est essentielle.

L'appel à candidatures concerne une liste de membres composée de 14 à 23 personnes maximum,

Les candidats devront avoir une ancienneté d'au moins 2 ans et être à jour au niveau des cotisations.

**La date limite de dépôt du dossier des candidatures est fixée au 14 juin 2024, il faudra le remplir et renvoyer à :**

👉 Par courrier à : M. Idriss TURCHETTI Avocat à la Cour  
CITY LAW Avocats - Allée Guy Debord - 93300 Aubervilliers

👉 Ou par mail à : [i.turchetti@citylaw.fr](mailto:i.turchetti@citylaw.fr)

Les votants doivent impérativement être à jour avec leurs cotisations (soit un retard de moins d'un an).

Les listes reçues (dossier complet et vérifié) avant la date limite, seront alors validées et affichées sur le site internet de l'association : [www.ammoi.fr](http://www.ammoi.fr) → une semaine avant l'AGO.

Avant l'élection, les candidats devront **obligatoirement** signer une charte de bonne conduite. Cela signifie qu'ils s'engagent à ne pas intenter de poursuites judiciaires contre l'association concernant les modalités, le déroulement et le résultat du scrutin. Qu'ils soient élus ou non, ils devront respecter le résultat des votes, car toutes les mesures seront prises pour assurer la transparence, la rigueur et la conformité démocratique, comme le prévoient nos statuts.

À l'issue de ces élections, le conseil d'administration nouvellement élu se réunira et choisira parmi ses membres, à bulletin secret, un bureau composé, à minima, d'un président, d'un trésorier et d'un secrétaire et, si nécessaire, d'un vice-président, d'un trésorier adjoint et d'un secrétaire adjoint (article 9).

Le formulaire du vote par procuration sera téléchargeable sur le site de l'association.

L'AMMOI a également l'immense plaisir de vous annoncer que nous allons célébrer Inch'Allah, la Salaat-Eid-UI-Adha, **dans notre mosquée Anwaar-e-Tayyeba** à 7h30 précise, des informations complémentaires sur la date exacte vous seront communiquées ultérieurement via internet et par SMS.

Veuillez agréer, chères adhérentes et adhérents, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Secrétaire,

*Sheikh Mohaiyoudeen NUKIOO*

Le Président,

*Bacera GOLAIIP*